

XMJ
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 164 rue du Petit Verger
34000 MONTPELLIER
RCS de Montpellier 813 158 003

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le 29 juillet,
à huit heures,

Les associés de la société XMJ, société à responsabilité limitée, au capital de 1.000 €, divisé en 100 parts de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il résulte de cette feuille de présence que :

Sont présents :

Monsieur Xavier MISSLER, propriétaire de cent parts
ci 100 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier MISSLER, Gérant.

Le Président constate que l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Modification de la date de clôture de l'exercice social**
- **Modification des statuts**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La feuille de présence
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Ceci étant fait, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, les associés décident de modifier la date de clôture de l'exercice social de la SARL XMJ pour la porter au 31 décembre de chaque année. Aussi, à compter de l'exercice en cours, la date de clôture sera désormais fixée au 31 décembre.

En ce qui concerne l'exercice démarré au 1^{er} octobre 2023, il aura ainsi une durée exceptionnelle de 15 (quinze) mois et sera clôturé au 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la SARL XMJ pour y porter la nouvelle date de clôture de l'exercice social.

Article 6 avant modification :

« L'exercice social commence le 1er octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Le premier exercice social sera clos le 30 septembre 2016. »

Article 6 après modification :

« Suite à l'assemblée générale du 29 juillet 2024, l'exercice social commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de cette même année. Exceptionnellement, l'exercice démarré au 1^{er} octobre 2023 se clôturera au 31 décembre 2024. »

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Gérant.

Le Gérant

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.